

académie  
Amiens

Signalé

Amiens, le 8 juin 2015

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Division des Personnels  
d'Administration et  
d'Encadrement

Dossier suivi par :

Fabienne GERARD  
Chef du bureau DPAE3

Tél. :  
03 22 82 38 70  
Fax. :  
03 22 82 37 69  
Mail. :  
ce. [dpae@ac-amiens.fr](mailto:dpae@ac-amiens.fr)

20, boulevard  
d'Alsace-Lorraine  
80063 Amiens  
cedex

## **NOTE** à l'attention de

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,  
Directeur académique des services de l'éducation  
nationale de la Somme  
Mesdames et Messieurs les Conseillers techniques  
et Chargés de mission  
Mesdames et Messieurs les Délégués académiques  
Mesdames et Messieurs les Chefs de division

### **Objet : Mouvement interne 2015 des personnels du Rectorat et des services départementaux intégrés de la Somme**

Pièces jointes : liste des postes vacants au 8 juin  
formulaire de demande de mobilité

Comme chaque année, une procédure de mobilité interne est organisée pour les personnels du Rectorat (dont ceux de la DSDEN de la Somme intégrés en 2012/2013), en vue de pourvoir les postes vacants, non pourvus, ou se libérant à la rentrée scolaire 2015.

Cette opération tend à encourager la mobilité des personnels, en favorisant l'adéquation entre leurs profils, compétences, souhaits d'évolution et les besoins des services et divisions.

### **I) Les postes proposés au mouvement**

Vous trouverez en pièce jointe une liste des postes vacants, qui tient compte des résultats connus des mouvements intra-académiques des personnels administratifs et des mesures de réorganisation interne des services.

**Cependant, les postes des futurs participants au mouvement interne étant susceptibles de se libérer, il est recommandé aux candidats de ne pas limiter leurs souhaits aux seuls emplois figurant sur cette liste et d'émettre tous types de vœux, précis ou élargis.**

Exemple : tout poste dans ...division, dans ...bureau, ou encore sur une fonction précise ou un de secteur de gestion particulier, tel que le secrétariat, la gestion de personnels, de moyens, les examens et concours, la formation.

Les candidats au mouvement interne pourront prendre contact avec le Chef de division ou de service concerné afin d'obtenir des précisions ou se procurer la fiche de poste correspondante. Par ailleurs, les fiches de postes « métiers » peuvent être consultées sur [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr) concours emplois carrières - répertoire des métiers de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

## II) Les candidats au mouvement

Le mouvement interne est ouvert à l'ensemble des personnels titulaires. Les demandes présentées par les agents justifiant d'une stabilité sur le poste supérieure ou égale à cinq ans feront l'objet d'une attention particulière.

L'affectation sera prononcée en fonction de l'intérêt du service, de l'adéquation postes/personnels, et dans la mesure du possible des vœux émis. A ce titre, les candidats pourront être reçus en entretien.

Enfin, les opérations de mobilité interne ne doivent pas aboutir à un renouvellement trop important et trop fréquent des équipes au sein d'un même bureau, d'un service ou d'une division, qui compromettrait la continuité et la qualité du service public d'éducation.

## III) La procédure à suivre

Les candidats à la mobilité renseigneront le formulaire joint et le transmettront sous-couvert de leur chef de division ou de service au secrétariat de la DPAAE (par courrier ou mail : [ce.dpae@ac-amiens.fr](mailto:ce.dpae@ac-amiens.fr))  
**pour le 22 juin 2015 au plus tard.**

Les changements d'affectation prendront effet à la rentrée scolaire.

Vous voudrez bien assurer la plus large diffusion de ces informations auprès des personnels placés sous votre autorité et veiller au respect des délais impartis.

Par avance, je vous remercie de votre concours.

Le Secrétaire Général de l'Académie,

  
Grégory CHEVILLON